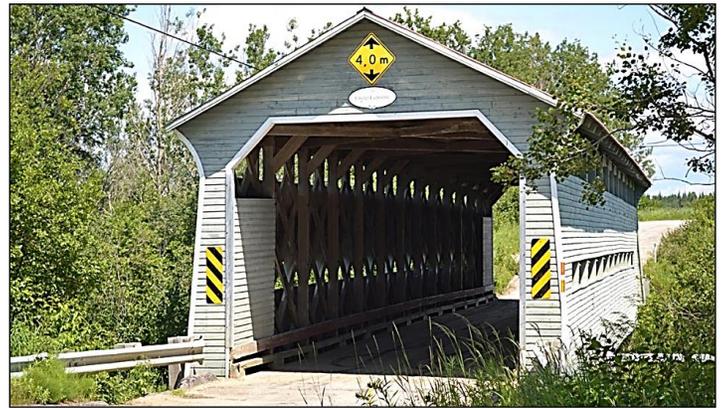




LE CACARDEUR

Bulletin municipal
Édition octobre 2021



Crédit photo : Christine Lebrun



Crédit photo : Geneviève St-Laurent



Crédit photo : André Lefrançois



Crédit photo : Michèle-Anne Gagné



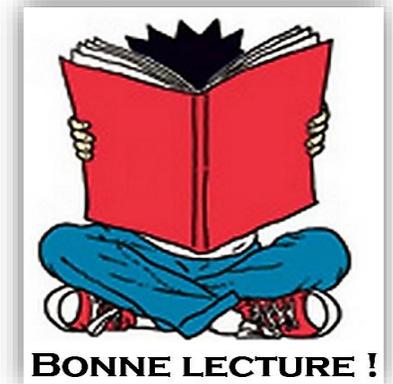
Crédit photo : Roger Langlais



Crédit photo : Claudine Coulombe

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE.....	3
PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL	5
PHOTOS RECHERCHÉES.....	6
BUREAUX FERMÉS	7
MISE À JOUR – SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE	7
HALLOWEEN - ACTIVITÉS	8
SERVICE DES LOISIRS	11
POLITIQUE FAMILIALE / M.A.D.A.....	12
SERVICE D'URBANISME	14
PROGRAMME RÉNO-RÉGION	15
TRAVAUX PUBLICS.....	16
JEUX - DIVERTISSEMENT	20
AVIS À LA POPULATION	23
MAISON DES JEUNES LE S.Q.U.A.T	25
SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES	26
RESPIREZ UN AIR DE QUALITÉ CHEZ SOI !	29
BRÛLAGE DES FEUILLES MORTES	30
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX	31
BARRAGE ROUTIER – COLLECTE DE FONDS	32
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - CALENDRIER 2021	33
RÉPONSE : JEUX – DIVERTISSEMENT	34
TABLE DES MARÉES	35
COORDONNÉES – NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À RETENIR.....	36
HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL.....	36
DATE DE TOMBÉE PROCHAINE PUBLICATION DU CACARDEUR.....	36



Noter que vous pouvez également lire votre Cacardeur, en couleur, sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.pointe-aux-outardes.ca



LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS INFORME !

MOT DU MAIRE



Chère Outardéennes, Outardéens !

Comme à tous les quatre (4) ans, le 7 novembre prochain, vous serez invités à exercer votre droit de vote afin d'élire un maire ou une mairesse ainsi que des conseillers-conseillères dans notre magnifique municipalité. C'est aussi le temps, pour ceux et celles qui désirent poser leur candidature, de s'inscrire en se procurant la pochette d'élection auprès de la présidente des élections madame Dania Hovington. La date limite est le 1^{er} octobre à 16 h 30 pour poser votre candidature.

Vous êtes disponible et avez du temps le soir sur semaine deux (2) à trois (3) fois par mois ? Vous désirez participer aux différents comités et sous-comités municipaux ? Vous avez de l'intérêt pour l'avancement de l'ensemble des besoins de la communauté ? Vous avez la capacité d'être objectif et neutre dans vos décisions ? Alors, présentez-vous !

RÉUNIONS ET DÉCISIONS

Le conseil a siégé à huis clos en séance ordinaire le 13 septembre 2021.

APPEL D'OFFRES 2021-05 : Nous avons accepté la soumission de Les Entreprises R. & G. St-Laurent inc. concernant l'appel d'offres 2021-05 pour le déneigement et l'entretien d'hiver des rues municipales, des chemins d'accès et des stationnements au coût de 506 505,42\$, taxes incluses, pour les saisons 2021 à 2024.

RÈGLEMENTS NUMÉROS 357-20 ET 358-20 : Une bonne nouvelle, les deux (2) règlements modifiant le plan d'urbanisme et de zonage numéro 357-20 et numéro 358-20 ont obtenu leurs certificats de conformité de la MRC de Manicouagan lors de la séance du 15 septembre 2021.

Ces règlements autorisent l'opération de plusieurs types de commerces de service, sans accueil, dans les zones résidentielles de la municipalité (exemple : sur rendez-vous). De plus, ces règlements rendent conforme l'usine de Manicouagan Sea Minerals (Argile eau mer) qui désire prendre

de l'expansion et permettent aussi aux deux (2) dépanneurs (Le Fanatik et Vallée) d'être conformes à leur usage ce qui facilitera leur vente. Cependant, il est toujours nécessaire de compléter un formulaire de demande de permis et que les installations sanitaires et autres soient conformes à l'usage.

Rappelons que la municipalité a entrepris les démarches de révision de ces règlements en novembre 2020 et a procédé à l'embauche d'un consultant, M. Jean-Yves Bouchard, en janvier 2021.

La première version des deux (2) règlements a été déposée en avril 2021 à la MRC de Manicouagan. Une consultation publique a eu lieu le 25 mai 2021 afin d'expliquer en détail les règlements. Je vous invite d'ailleurs à la visionner. Pour ce faire rendez-vous sur le site internet de la municipalité sous l'onglet *Municipalité et Greffe et administration*.

À la suite de la consultation, les citoyens avaient quinze (15) jours pour poser leurs questions. Comme aucune question n'a été reçue, la municipalité a adopté les deux (2) règlements le 15 juin 2021. Cependant, ils ne pouvaient prendre effet qu'après la certification de conformité de la MRC de Manicouagan qui a eu lieu le 15 septembre dernier.

D'autre part, soyez assurés que nous comprenons la déception de certains citoyens et citoyennes concernant les délais d'aboutissement de ce type de démarche. Toutefois, les règlements municipaux sont régis par des lois et aucune étape ne peut être ignorée, elles doivent être réalisées dans un ordre bien précis.

Ces délais ne sont aucunement la responsabilité des fonctionnaires ou des élus municipaux qui ont mis énormément de temps et de bonne volonté pour arriver à ces deux (2) règlements qui combleront les besoins d'un grand nombre de citoyens, et non seulement d'une partie de la population.

RECHARGE DE PLAGE

La recharge de plage va bon train. Bien que le transport semble moins intense, 70% du matériel est déjà en place. Jusqu'à maintenant, près de dix-mille (10 000) voyages de camion ont emprunté le chemin Principal. D'ailleurs, au cours des prochaines semaines, vous verrez les travaux se terminer dans certaines sections.

Pour sa part, l'échéancier pour la réalisation des travaux est respecté, ceux-ci seront terminés le 31 décembre 2021 comme prévu, si tout va bien.

En terminant, n'oubliez pas que notre devoir en tant que citoyen sera d'aller voter, le 7 novembre prochain ! Sachez aussi que vous pouvez visionner ou consulter toutes les séances sur notre site web sous l'onglet *Municipalité et Greffe et administration*.



Julien Normand,
Maire de notre magnifique Municipalité de Pointe-aux-Outardes.

PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL

Prochaine réunion du conseil :
Lundi, le 4 octobre 2021 à 19 h 30



La salle du conseil n'a pas les dimensions nécessaires afin de respecter la distanciation sociale requise par la santé publique. Par conséquent, la réunion se fera à huis clos par visioconférence.



Vous avez des questions pour le conseil municipal ?
Vous pouvez les faire parvenir à l'adresse suivante :
danialh@pointe-aux-outardes.ca

À COLORIER



TAXES MUNICIPALES

PRENEZ NOTE QUE LE TROISIÈME ET DERNIER VERSEMENT DE VOS TAXES MUNICIPALES, POUR L'ANNÉE EN COURS, ÉTAIT LE 20 SEPTEMBRE DERNIER.



Si vous faites affaire avec une institution financière, n'oubliez pas de lui faire parvenir une copie de votre compte de taxes afin qu'elle puisse effectuer le paiement de vos taxes.

Vous avez aussi la possibilité de payer vos taxes municipales directement à la municipalité : par chèque ou en argent comptant.



PRENDRE NOTE QUE LORSQUE VOUS INDIQUEZ LE NUMÉRO DE COMPTE SUR VOTRE CHÈQUE, LE NUMÉRO À INSCRIRE EST VOTRE MATRICULE. VOUS POUVEZ AUSSI JOINDRE VOTRE COUPON.

Noter que la municipalité **NE DISPOSE PAS** de terminal pour le paiement Interac.

PHOTOS RECHERCHÉES

Comme vous le savez, à tous les mois, la couverture du Cacardeur (bulletin municipal) affiche de nouvelles photos de la municipalité de Pointe-aux-Outardes : vos photographies. Des photos qui représentent le paysage, la faune, vos activités de plein air, la beauté de notre municipalité et sa grande diversité, etc.



Merci à Mme Christine Lebrun, Mme Geneviève St-Laurent, M. André Lefrançois, Mme Michèle-Anne Gagné, M. Roger Langlais et Mme Claudine Coulombe pour les photos publiées ce mois-ci.

N'hésitez pas et envoyez vos clichés à l'adresse suivante :
municipalite@pointe-aux-outardes.ca

BUREAUX FERMÉS



Veillez prendre note qu'en raison du congé de l'Action de Grâce,

les bureaux seront fermés lundi, le 11 octobre prochain.

MISE À JOUR – SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE

La Municipalité de Pointe-aux-Outardes utilise un système d'automatisation des communications afin de vous informer des urgences, des bris majeurs, des rencontres d'informations municipales, de certaines activités de loisirs et culturelles, etc.



Dans le but de mieux vous servir, par le biais de notre messagerie, la municipalité vous invite à procéder à l'inscription ou à la mise à jour de vos coordonnées.

- **VOUS AVEZ EMMÉNAGÉ DANS LA MUNICIPALITÉ ?**
- **VOUS AVEZ CHANGÉ DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE ?**
- **VOUS AVEZ OMIS DE TRANSMETTRE VOS COORDONNÉES À LA MUNICIPALITÉ ?**

VOUS N'AVEZ PAS ENCORE CONTACTÉ LA MUNICIPALITÉ ?

Sachez que vous pouvez le faire en tout temps, sur les heures régulières de bureau au 418-567-2203 ou par courriel à municipalite@pointe-aux-outardes.ca. De plus, soyez assurés que vos informations personnelles serviront uniquement à des fins municipales.

HALLOWEEN - ACTIVITÉS

Le 31 octobre prochain, les enfants déambuleront de nouveau dans les rues pour prendre part à la traditionnelle cueillette de bonbons de l'Halloween. Toutefois, il n'y aura pas de retour à la normale cette année. Va-t-il encore falloir donner les bonbons à distance ?



L'Halloween s'annonce hors de l'ordinaire en 2021. Oui, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a tenu à rassurer la population en confirmant que « l'Halloween aura lieu cette année ». Cependant, avec la quatrième vague de la pandémie de COVID-19 qui fait des siennes et les mesures sanitaires qui sont toujours en vigueur, les Québécois(es) peuvent s'attendre à devoir respecter certaines consignes.

Pour le moment, aucune recommandation n'a encore été émise, mais le MSSS est clair : « Comme pour l'an passé, il faudra ajuster cette fête à la réalité de la pandémie. » La Santé publique évalue présentement la situation et annoncera les directives prochainement. **Afin de connaître les consignes et les recommandations, surveillez les médias.**

Toutefois, il est important de s'assurer d'être suffisamment visible. Il est donc recommandé de choisir un costume d'Halloween aux couleurs claires, avec des bandes réfléchissantes, et de traîner avec soi une lampe de poche. Le costume ne doit pas être trop long, pour éviter de trébucher.

Par ailleurs, les policiers demandent la collaboration des automobilistes, qui doivent être particulièrement vigilants et circuler à vitesse réduite, en accordant la priorité aux enfants qui sillonneront les rues.

CHARADE HALLOWEEN #1

Mon premier est un tout petit étang.

Mon deuxième fait des trous dans les pulls.

Mon tout permet de faire des potions.



Réponse à la page : 34

PARADE D'HALLOWEEN



DIMANCHE, LE 31 OCTOBRE À 13 H 00

*Vous avez le goût de vous amuser ?
Joignez-vous à nous !*

Sortez vos costumes et votre bonne humeur pour parader, avec ou sans «petit monstre», dans les rues de la municipalité sur l'un des 2 sites suivants :

SECTEUR LES BUISSONS : Départ rue du Moulin, coin St-Laurent vers Place Bilodeau en sillonnant les rues. Retour rue du Moulin.

SECTEUR POINTE-AUX-OUTARDES : Départ rue David vers Labrie Est. Ensuite, Labrie Ouest direction Parc Nature. Retour rue David.



**Au plaisir de voir défiler
des frimousses souriantes
dans nos rues !**

**JOYEUSE
HALLOWEEN!**



Initiative citoyenne : Francine Lauzé, Germain Hovington, Edith Thorn et Marlène Larouche

Conception : Johanne Comeau

INVITATION À LA POPULATION



Nous invitons la population à se joindre à nous lors de cette activité pour faire la distribution de bonbons ! Il y aura des endroits spécifiques qui respecteront les mesures sanitaires pour vous permettre de vivre un Halloween hors de l'ordinaire et de permettre aux jeunes de faire une collecte fructueuse, sécuritaire et unique ! Deux trajets vous seront proposés en fonction de votre âge et de votre tolérance à la peur. Suivez le Facebook de la Municipalité pour plus d'informations. Frissons garantis !

Au plaisir de répondre à vos questions !
Marie-Pier Fortier, 418-589-8589 poste 227

**LABYRINTHE
HANTÉ**

**ALIGE AU PAYS DES
HORREURS**

*DIMANCHE LE 31 OCTOBRE

*AU PARC NATURE
DE POINTE-AUX-OUTARDES

*DE 17H30 À 21H30

SECTION :
ENFANT
ET
HORREUR

• CONTRIBUTION VOLONTAIRE •

SERVICE DES LOISIRS

Octobre, mois où l'automne reprend ses droits, le paysage change et les citrouilles apparaissent. Plusieurs messages pour vous ou choses à mettre à votre agenda !

REPRISE GRADUELLE DES ACTIVITÉS : Bien sûr, les mesures de distanciation sociale et mesures sanitaires seront en vigueur en TOUT TEMPS.

Chaque visiteur au Centre des loisirs devra signer le registre de présences. Les participants reconnaissent qu'en participant à une activité de groupe, ils s'exposent à un risque de contracter la COVID-19 et s'engagent, afin d'assurer la sécurité de tous, à respecter les règles relatives à l'activité à laquelle ils participent :

- Respecter la distanciation physique de deux (2) mètres avec les autres participants (sauf pour les personnes avec qui je partage mon foyer).
- Aviser les responsables et quitter immédiatement l'activité si je ressens des symptômes de la COVID-19 pendant celle-ci.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



L'horaire est toujours les mercredis entre 18 h 00 et 20 h 00. Les mesures de distanciation sociale et mesures sanitaires seront en vigueur en TOUT TEMPS.

Services : En plus du prêt de livre, la bibliothèque peut prêter des jeux de société et des casse-têtes.

ÉGALEMENT UN CONCOURS RÉGIONAL : En octobre, c'est la chasse aux abonnés. Abonnez-vous à votre bibliothèque et courez la chance de gagner une tablette numérique 10,2 pouces, 128 Go (valeur de plus de 550 \$), offerte par le Réseau BIBLIO de la Côte-Nord.



BADMINTON POUR ADULTES : Match individuel ou en double. Les mercredis soir, du 22 septembre au 8 décembre inclusivement, de 18 h 00 à 19 h 30. Pour vous inscrire contacter Samuel à loisirs@pointe-aux-outardes.ca ou au 418-567-2177 poste 1.



Apportez-votre raquette et votre gourde ! Places limitées !! Les mesures de distanciation sociale et mesures sanitaires seront en vigueur en TOUT TEMPS et LE PASSEPORT VACCINAL sera demandé.

SOCCER INTÉRIEUR : J'ai travaillé de concert avec des parents bénévoles pour relancer l'activité de soccer au gymnase de l'école les Dunes. Mme Roxanne Roy Morin agit en tant que responsable de cette activité. Lorsque vous lirez ces lignes, les premières parties auront eu lieu.



La municipalité est fière d'appuyer financièrement cette activité et remercie les bénévoles qui s'impliquent pour organiser cette activité.



YOGA : Les séances de yoga ont commencé, au Centre des loisirs, mardi, le 21 septembre dernier, et se poursuivront jusqu'au 23 novembre. Sous la supervision de Mme Émilie Bellemare, de nombreuses et de nombreux adeptes profitent de cette activité pour relaxer et se détendre.



POLITIQUE FAMILIALE / M.A.D.A

REPRISE GRADUELLE DES ACTIVITÉS : Bien sûr, les mesures de distanciation sociale et mesures sanitaires seront en vigueur en TOUT TEMPS.

CAFÉ VIENNOISERIES

Mercredi, le **13 octobre de 9 h 00 à 11 h 00** au Centre des loisirs, sans thématique, seulement pour jaser. Une activité gratuite et différente mais quand même divertissante !

**ENFIN DE
RETOUR !?**

ESPACE FAMILLE : L'activité reprendra **samedi, le 9 octobre de 9 h 00 à 11 h 00**. Cette activité est encore une fois possible grâce à l'organisme Grains de Soleil Côte-Nord. Surveillez la page Facebook de la Municipalité pour les détails complets.



Ne fumez pas en présence de vos enfants

Famille sans fumée est une campagne qui sensibilise les familles québécoises aux **dangers de la fumée secondaire pour la santé, particulièrement celle des enfants** et même celle des bébés dans le ventre de leur mère.

Famille sans fumée souligne l'importance pour les parents de poser des gestes concrets pour protéger la santé des enfants : **faire de la maison et de la voiture des zones sans fumée en tout temps et fumer loin d'eux à l'extérieur.**

Attention, poumons fragiles!

Contenant plus de 7 000 produits chimiques, la fumée secondaire est particulièrement néfaste pour la santé respiratoire des bébés et des enfants parce que leurs poumons n'ont pas fini de se développer et qu'ils respirent plus vite que les adultes, absorbant ainsi de plus grandes quantités de substances nocives.

La campagne de communication rappelle l'importance de **ne jamais fumer en présence des enfants afin de protéger leur santé et de leur permettre de garder leurs p'tits poumons roses et en santé.**

Du soutien gratuit pour les parents

Site famillesansfumee.ca

- Une toute nouvelle page **POUMONS ROSES**
- De l'information, des mythes déboulinés et des trucs pratiques
- Des ressources pour les parents souhaitant arrêter de fumer

Page Facebook

- Une source d'information et un lieu d'échange pour les parents

L'occasion d'arrêter

D'après un sondage Léger (2020), *Famille sans fumée* motive 42 % des parents fumeurs à diminuer leur nombre de cigarettes fumées et 26 %, à arrêter. Pour les soutenir :

- Sites Web jarrete.qc.ca et defitabac.ca
- Ligne 1 866 jarrête (527-7383)
- Les pharmaciens et les médecins, des alliés pour écraser

**POUR
DES P'TITS
POUMONS
ROSES ET
EN SANTÉ**



Faites connaître la campagne

Téléchargez les outils clés en main à famillesansfumee.ca/outils.

- Vidéo promotionnelle
- Texte et visuel pour les réseaux sociaux
- Fiche pour les parents
- etc.

Les outils sont offerts à l'année!

SERVICE D'URBANISME

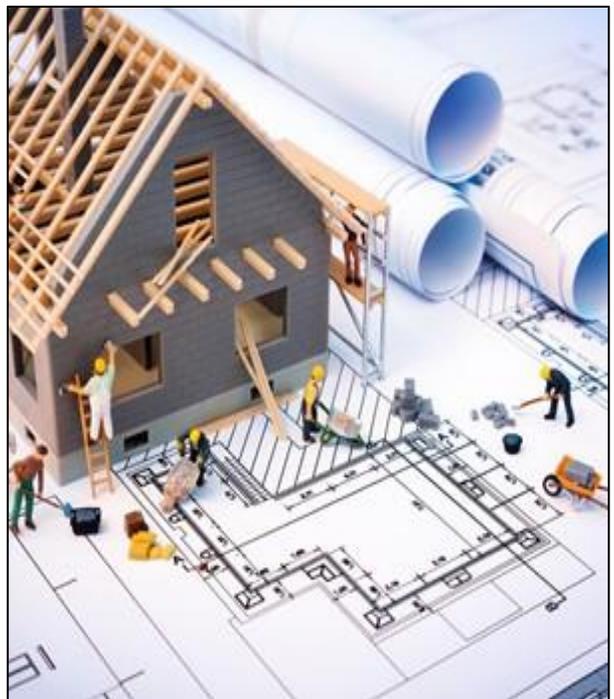
INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Vous prévoyez faire des rénovations ou autres travaux, vous aurez besoin d'un permis. À cet effet, prévoir un délai puisque l'inspecteur dispose de 30 jours pour émettre le permis.

Prenez note que tous les formulaires de demande de permis sont sur le site Web de la municipalité <http://www.pointe-aux-outardes.ca/urbanisme-et-environnement> à l'onglet « Service aux citoyens » et puis « Urbanisme et environnement ». Vous pouvez également vous les procurer au bureau municipal. Il suffit de compléter le formulaire de demande et de nous le faire parvenir.

Afin d'accélérer l'émission du permis, nous vous demandons de prendre en considération les renseignements suivants :

- Nom, adresse, lieu des travaux et numéro de téléphone ;
- Plan, croquis, photos de votre construction, agrandissement ou rénovation ;
- Dessiner sur un papier l'emplacement des nouveaux travaux ou l'ajout à la construction existante ;
- Indiquer la dimension de la construction ;
- Indiquer les matériaux utilisés ;
- Qui effectue les travaux ?
- Quand débiteront les travaux ?



S'il y a d'autres informations à demander ou si le permis est prêt, l'inspecteur en bâtiment communiquera avec vous.

PROGRAMME RÉNO-RÉGION

PROGRAMMATION 2021-2022
JUSQU'AU 31 MARS 2022



BÂTISSONS
DU MIEUX-
VIVRE

Votre résidence nécessite des réparations majeures ?

Vous êtes propriétaire-occupant ?

Votre revenu est limité ?

Le programme RénoRégion peut vous être utile !

L'aide financière peut atteindre 95 % du coût des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$. Cette subvention est versée seulement lorsque les travaux sont terminés. Le pourcentage de l'aide varie selon le revenu et la taille du ménage.

Le propriétaire n'est pas tenu de corriger l'ensemble des déficiences relevées sur son bâtiment. Il doit accorder la priorité aux déficiences qui touchent la sécurité ou la santé des occupants en rapport avec au moins un des éléments suivants : la structure, la charpente, la plomberie, le chauffage, l'électricité et la sécurité-incendie. Le coût minimal des travaux de réparations doit être de 2 000 \$ et plus.

Vous devez faire exécuter vos travaux par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec.



IMPORTANT : Tous les travaux exécutés avant d'avoir obtenu le certificat d'admissibilité émis par la MRC ne sont pas admissibles.
Formulaire de demande disponible au bureau municipal.

La Société d'habitation du Québec administre ces programmes et en confie l'application à l'échelle locale aux Municipalités régionales de comté (MRC).

Pour information : M. Jimmy Blouin 418-589-9594 poste 239
jimmy.blouin@mrcmanicouagan.qc.ca

TRAVAUX PUBLICS



LUMIÈRES DE RUE - SIMPLE RAPPEL

Si vous avez connaissance que des lumières de rue sont défectueuses dans votre secteur, veuillez en aviser la municipalité.

BAC BLEU ENDOMMAGÉ

Le bac bleu servant à la collecte sélective demeure la propriété exclusive de la Régie de gestion des matières résiduelles, **dès que vous remarquez un bris, veuillez immédiatement aviser Mme Noëlla Huard au 418-589-4557. N'essayez pas de le réparer vous-même.**



SURPRESSEUR - LUMIÈRES ALLUMÉES

Également, si vous avez connaissance que les lumières du surpresseur, situé entre le 111 et le 113, chemin Principal, sont allumées, veuillez s.v.p. en aviser la municipalité.

RAMONAGE DE CHEMINÉE

Avez-vous nettoyé votre cheminée pour la prochaine période hivernale ? Sachez que la municipalité est en mesure de vous prêter des brosses pour le ramonage de votre cheminée. Il vous suffit de communiquer au 418-567-2203.



Vous aimez profiter de la chaleur et de l'ambiance de votre foyer au bois les soirs de grands froids ? Ce plaisir vient toutefois avec l'obligation d'effectuer le ramonage de la cheminée tous les ans.

Chaque bûche brûlée laisse des traces de suie et de goudron d'où la création de créosote (formée par la condensation de gouttelettes de goudron sur les parois).

Le Code national de prévention des incendies du Canada précise qu'une accumulation de plus de 3mm (1/8 po) de crésote ou de particules de suie sur les parois d'une cheminée représente un risque d'incendie.

Source : <https://www.caaquebec.com/fr/a-la-maison/conseils/capsules-conseils/conseil/show/sujet/ramonage-de-cheminee-plus-quune-simple-affaire-de-brossage/>

BALISEMENT DE VOTRE ENTRÉE



L'hiver approche à grands pas. Nous vous invitons à baliser l'entrée de votre terrain pour la période hivernale.

Cela vous évitera certains inconvénients, ainsi qu'à l'entrepreneur, lors du déneigement.

LES ABRIS D'HIVER ET LES CLÔTURES À NEIGE

À compter du **15 octobre, et ce, jusqu'au 30 avril de l'année suivante**, vous pourrez installer les abris d'hiver et les clôtures à neige selon certaines conditions, par exemple :

- 1- Ils doivent être localisés sur un terrain où un bâtiment principal est implanté ;
- 2- Les abris d'hiver doivent être érigés sur l'aire de stationnement ou sur une voie d'accès à une telle aire ;
- 3- Une distance minimale de 1,5 mètre doit être observée entre les abris d'hiver et l'emprise de la rue ;
- 4- Les abris d'hiver doivent être revêtus de façon uniforme de toile, de panneaux de bois peints ou de polyéthylène ;
- 5- Les abris d'hiver ne doivent pas excéder une hauteur de 3 mètres.



RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

La Municipalité de Pointe-aux-Outardes tient à aviser la population que des travaux de drainage et de nettoyage seront effectués sur le réseau d'aqueduc des Buissons et de Pointe-aux-Outardes **AU COURANT DU MOIS D'OCTOBRE**. Noter qu'il n'y aura pas d'interruption du service d'eau.



Nous vous aviserons également par appel téléphonique.

Il est peu probable que ces opérations occasionnent le brouillage de l'eau, mais nous vous invitons à prendre les précautions qui s'imposent afin de minimiser les désagréments.



À la fin des travaux, nous vous demandons d'ouvrir un robinet (sortie d'eau extérieure de préférence ou baignoire) afin de laisser s'échapper l'air accumulé dans le système.

L'eau sera sûrement brouillée pendant quelques temps, nous vous demandons de la laisser couler quelques minutes (un mince filet suffit) afin de nettoyer vos propres tuyaux. Nous vous invitons à faire couler l'eau froide avant l'eau chaude afin que la couleur jaunâtre ne s'infilte pas dans votre chauffe-eau.

Par ailleurs, il serait opportun de profiter de la fin des opérations pour effectuer le drainage de votre chauffe-eau.

Merci de votre compréhension.



HORAIRE D'ARROSAGE

Voici l'horaire estival allant du **1^{er} juin au 15 octobre**, selon lequel vous aurez droit d'arroser et de procéder au nettoyage de vos voitures, **soit : entre 18 h 00 et 22 h 00 :**

SECTEUR POINTE-AUX-OUTARDES	
LUNDI	Du 595 au 632 chemin Principal
MARDI	Du 1 au 163 rue Labrie
MERCREDI	Du 164 au 227 rue Labrie
JEUDI	Du 228 au 258 rue Labrie et rue David
 VENDREDI	Du 259 au 390 rue Labrie

SECTEUR LES BUISSONS	
LUNDI	Du 39 au 139-A chemin Principal
MARDI	Du 140 au 200 chemin Principal et rues Bélanger, de la Source, Finn, Outardes, Dallaire, Chevalier et Tremblay
MERCREDI	Du 201 au 301 chemin Principal et rue Gagné
JEUDI	Du 302 au 334 chemin Principal et rues Saint-Laurent, des Bouleaux, Harvey et du Moulin
 VENDREDI	Du 341 au 493 chemin Principal et rues Bilodeau, Radisson, du Coteau, Boisjoli, Olympique, Albert et Gaston

• ARROSAGE – BOYAU À LA MAIN



La Municipalité a assoupli le règlement en autorisant l'arrosage d'arbustes, de fleurs et le nettoyage des voitures en dehors de l'horaire d'arrosage obligatoire mais seulement **avec le boyau à la main.**

JEUX - DIVERTISSEMENT



Toutes les réponses à la page : 34

Thème Halloween :
Replace les lettres
dans l'ordre



1. OCLAOHCT _____
2. GEADRN _____
3. TIRLECLOIU _____
4. LUCDRAA _____
5. HACVEU - URSISO _____
6. ÈSRIROEC _____
7. ÉHTAN _____
8. ATFÔNME _____
9. OBBONN _____
10. QSUETLETE _____
11. ACTH _____
12. BEZMOI _____
13. MIVREAP _____
14. RRHEORU _____
15. ÉGIDMNTUESE _____
16. URPE _____
17. SQMAEU _____
18. PUOÉTILAVNA _____
19. RAGONE _____
20. LLHWAENEO _____



SUDOKU : Avec les lettres du mot **HALLOWEEN**.

O		N	L		H	I	e
L	e			A		O	E
	W		I				N
A		W		N			
E		e	H		A		O I
	I					A	W
W	N		E				L
		L		H		W	O
		H	W		L		N



JOYEUSE HALLOWEEN

Trouve les 7 différences...



MOTS CACHÉS : Friandise (9 lettres mélangées)

À COLORIER

N	I	A	P	E	S	S	A	M	T	N	D	T
E	T	T	E	S	S	O	C	S	A	O	R	G
E	N	I	L	A	R	P	A	N	L	S	A	A
F	O	N	D	A	N	T	R	O	O	R	G	L
T	S	I	D	N	A	C	A	B	C	U	E	E
O	S	S	U	G	U	S	M	N	O	O	E	T
G	I	A	E	O	T	S	E	O	H	T	V	O
N	L	E	G	O	E	N	L	B	C	A	U	M
I	A	T	F	S	S	E	M	M	O	G	A	A
L	C	F	I	A	N	I	S	Z	R	U	M	G
R	E	T	T	E	L	B	A	T	A	O	I	R
E	E	E	N	I	T	A	G	U	O	N	U	E
B	S	E	S	I	D	N	A	I	R	F	G	B



- | | | |
|------------|--------|--------|
| FRIANDISES | CANDIS | TOFFEE |
| BERGAMOTE | DRAGEE | GALET |
| BERLINGOT | GOMMES | SUGUS |
| CALISSON | NOUGAT | ANIS |
| MASSEPAIN | OURSON | ZAN |
| NOUGATINE | | |
| CHOCOLAT | | |
| COSSETTE | | |
| GUIMAUVE | | |
| TABLETTE | | |
| BETISES | | |
| BONBONS | | |
| CARAMEL | | |
| FONDANT | | |
| PRALINE | | |



Mots en désordre

Halloween



dahrcnuo

aliba

honwaele

esrrècoi

ullriietco

aurdcap

emfnôat

irvepam

teeletusq

CHARADE HLOWEEN # 2

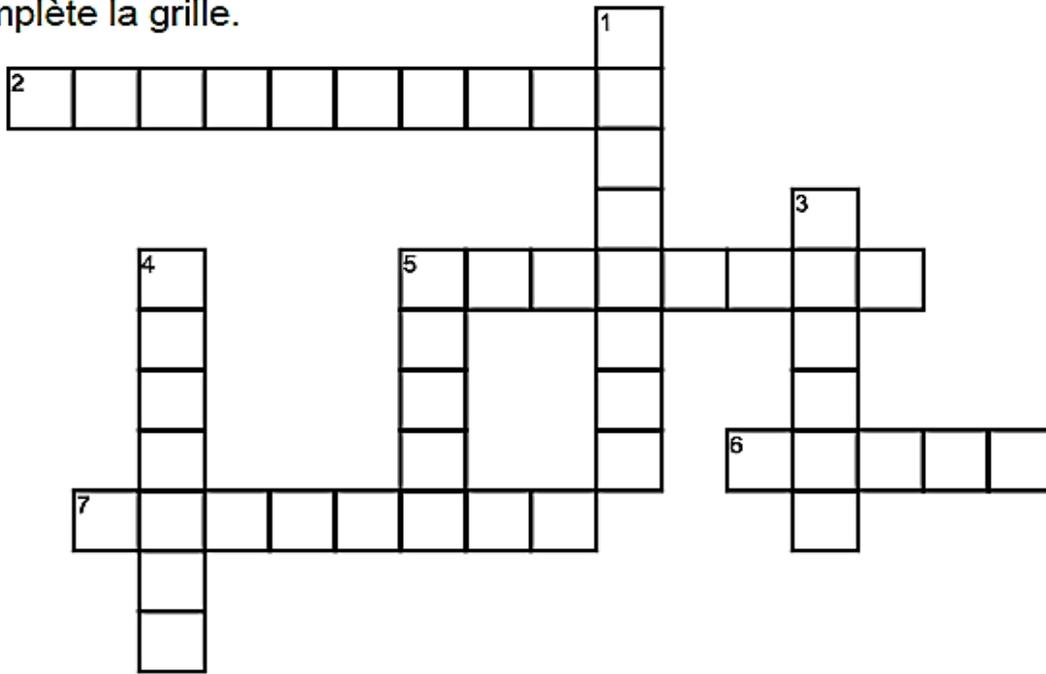
Mon premier est une condition.

Mon second a peur.

Mon tout est l'emblème d'Halloween.

Toutes les réponses à la
page : 34

Complète la grille.



Réponses à la page : 34

Vertical



1



4



3

Horizontal



2



5



6



7



5

SERVICE DE RÉCUPÉRATION DE CARCASSES D'ORIGNAUX



La Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan (RGMRM) offre le service de récupération des carcasses d'orignaux lors de la saison de la chasse, et ce, gratuitement. **À compter du 21 septembre**, les chasseurs de la Manicouagan pourront disposer de leurs résidus après débitage, **DANS DES SACS DE PLASTIQUE ÉTANCHES** à l'adresse suivante :

- **À l'écocentre de Baie-Comeau** (800, avenue Léonard-E.-Schlemm) du mardi au samedi de 8h00 à 16h00.

**PRENDRE NOTE QUE CE SERVICE EST INCLUS
DANS VOTRE TROIS (3) TONNES GRATUITES PAR ANNÉE.**

AVIS À LA POPULATION

Si un ours noir ou un autre animal semble menaçant ou que sa présence persiste dans un secteur, communiquer avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs au 418-294-8138 ou avec SOS braconnage au 1-800-463-2191.

La Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire informer la population des consignes à suivre en cas de présence d'ours sur votre terrain ou aux alentours.

Afin de les éloigner de votre résidence, voici **quelques précautions à prendre.**



- Les arbres fruitiers peuvent les attirer. Vous avez des pommiers, faites la cueillette des pommes et jetez celles qui seraient pourries ;
- Ne pas installer de mangeoire d'oiseaux pour l'instant (ils aiment les graines de tournesol) ;
- Nettoyez votre poubelle avec de l'eau javel car l'odeur les éloigne ;
- Ramassez vos poches de moulée pour animaux ;
- Surveillez vos animaux de compagnie de petite taille ;
- Votre bac de compost ne devrait pas dégager d'odeur ;
- En cas de rencontre avec un ours, demeurez calme et ne vous approchez pas.

AVIS À LA POPULATION

Soyez vigilants

Dernièrement, la présence d'orignaux a été signalée dans le secteur du Centre des loisirs.

Comme l'orignal est plus actif le matin et en fin de journée (*moments où il fait plus frais, il cherche des espaces dégagés où il vente davantage*), les automobilistes doivent donc augmenter leur vigilance sur le réseau routier durant ces périodes de la journée.



MAISON DES JEUNES LE S.Q.U.A.T



La Maison des jeunes le S.Q.U.A.T (**S**avoir être **Q**uelqu'un d'**U**nique **A**ux yeux de **T**ous) est un organisme à but non lucratif qui a comme objectif de créer un milieu de vie sain et équilibré lors de rencontres amicales pour les adolescents de 12 à 17 ans.

AIDE AUX DEVOIRS



La Maison des jeunes (MDJ) de Pointe-aux-Outardes, située au 480, chemin Principal, **offre de l'aide aux devoirs** aux enfants à partir de 8 ans, et ce, jusqu'à la 6^e année. **Ce service est disponible les lundis de 15 h 00 à 18 h 00, aucune inscription n'est requise.**

La MDJ offre également des cours privés. Si cela vous intéresse, veuillez contacter Mme Maryvonne Tremblay au 418-567-1202 ou à mdjlesquat@hotmail.com en mentionnant la matière désirée.

PROJET D'HALLOWEEN AU PARC NATURE

Tu veux participer à la réalisation du projet d'Halloween du Carrefour jeunesse emploi qui aura lieu au Parc Nature le 31 octobre prochain ?

Alors, n'hésite pas ! Donne ton nom à Maryvonne.



HEURES D'OUVERTURE POUR LES ADOS



Lundi :	18h00 à 21h30
Mardi :	18h00 à 21h30
Mercredi :	18h00 à 21h30
Jeudi :	18h00 à 21h30
Vendredi :	18h00 à 23h00

SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES



C'est sous le thème « **Le premier responsable c'est toi !** » que se tiendra, du **3 au 9 octobre 2021**, la Semaine de la prévention des incendies (SPI).

SAVIEZ-VOUS QUE ...

Si un incendie survenait chez vous, **en trois minutes**, le **feu et la fumée pourraient vous piéger**. Augmentez vos chances de survie grâce à deux gestes concrets :

- Assurez-vous d'avoir un **avertisseur de fumée** qui fonctionne en tout temps ;
- Préparez un **plan d'évacuation**.

Chaque année au Québec, les incendies causent en moyenne :

- 13 maisons endommagées chaque jour,
- 400 blessés,
- 24 000 personnes évacuées.

Près de 49 % des incendies qui se produisent dans les maisons sont liés à une distraction ou à une erreur humaine. Un (1) incendie sur quatre (4) débute dans la cuisine.

VOTRE NUMÉRO CIVIQUE EST-IL VISIBLE ???

Lors d'une intervention d'urgence que ce soit par les services de police, d'ambulance ou d'incendie, il est primordial que votre résidence soit bien identifiée afin d'éviter des délais inutiles dus à l'absence ou à la mauvaise visibilité de votre adresse.



Le règlement de prévention de votre municipalité vous indique l'emplacement et la visibilité à préconiser, ce dernier est disponible sur le site internet de votre municipalité. **Nous comptons sur votre collaboration afin de nous aider à vous localiser le plus rapidement possible. « Un simple geste peut sauver des vies ».**



Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI!



LES PRINCIPALES DISTRACTIONS À ÉVITER EN CUISINE



ÊTRE PRÉOCCUPÉ OU PRESSÉ

- Utilisez une minuterie pour vous rappeler le temps de cuisson.
- Vérifiez si vous avez fermé la cuisinière et le four avant de quitter la pièce ou votre domicile.
- Ne laissez aucun objet sur la cuisinière.



INTERVENIR AUPRÈS DES ENFANTS

- Si un autre adulte est présent, demandez-lui de s'occuper des enfants pendant que vous cuisinez.
- Demeurez près de la cuisinière en tout temps lorsque vous l'utilisez.
- Faites les devoirs avec vos enfants avant ou après avoir terminé la préparation du repas.



JOUER À DES JEUX VIDÉO

- Surveillez toujours les aliments sur la cuisinière.



SORTIR POUR ALLER FUMER OU VAPOTER

- Demeurez toujours dans la cuisine lorsque vous vous servez de la cuisinière.
- À l'extérieur, éteignez toujours vos mégots dans un cendrier, jamais dans un pot de fleurs, dans le paillis ou au sol.



FAIRE DU TÉLÉTRAVAIL

- Si vous préparez votre repas, prévoyez une plage horaire pour accorder toute votre attention à cette tâche.
- Évitez de répondre à vos courriels ou au téléphone pendant que les aliments sont en train de cuire.



ENTREtenir UNE CONVERSATION AVEC SES INVITÉS

- Acceptez l'aide qu'on vous propose en cuisine afin de ne pas être la seule personne à superviser les différentes étapes.
- Avant de quitter la cuisine, assurez-vous que les appareils de cuisson sont bien fermés.



EFFECTUER PLUSIEURS TÂCHES EN MÊME TEMPS

- Concentrez-vous sur votre tâche en cuisine; le reste peut attendre.
- Lorsque vous utilisez la cuisinière et le barbecue pour préparer un repas, faites-le tour à tour et non en même temps. Sinon, déléguez l'utilisation du barbecue à une autre personne.



CONSULTER SON TÉLÉPHONE OU SA TABLETTE

- Laissez votre téléphone intelligent ou votre tablette hors de votre portée quand vous cuisinez.
- Concentrez-vous sur la tâche que vous effectuez en cuisine lorsque vous vous servez d'un appareil de cuisson.
- Évitez de consulter les médias sociaux, de répondre à vos courriels ou de parler au téléphone pendant que les aliments sont en train de cuire.

Pour une urgence incendie, composez le 9-1-1.

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

Quebec.ca/prevention-incendies

VISITE DES POMPIERS DANS LES RÉSIDENCES DE LA MUNICIPALITÉ



Lors du mois d'octobre et novembre, les pompiers circuleront dans la municipalité afin de visiter les résidences dans le cadre du *Programme de vérification des avertisseurs de fumée*.

Il s'agit de faire une visite à domicile ayant pour but de vérifier si le règlement de prévention d'incendie est respecté, d'informer et de sensibiliser les citoyens sur les moyens mis à leur disposition concernant la prévention incendie.

Ainsi, les pompiers vérifient, entre autres, l'installation et l'entretien des avertisseurs de fumée, notamment s'il y a un avertisseur de fumée fonctionnel sur chaque étage, y compris le sous-sol de votre résidence.



En fait, selon le ministère de la sécurité publique, le risque de mourir dans un incendie est deux (2) fois supérieure en l'absence d'avertisseurs fonctionnels. De même, plus de 90 % des incendies mortels se sont produits dans des bâtiments résidentiels où 9 fois sur 10, il n'y avait pas de système de détection opérationnel.

VÉRIFIEZ VOS AVERTISSEURS DE FUMÉE AVANT NOTRE VISITE !

Toutes les activités de prévention respecteront les recommandations du Guide des bonnes pratiques en prévention des incendies en cas de pandémie produit par le ministère de la sécurité publique.



**C'est l'heure
de vérifier vos avertisseurs**
Fumée • Monoxyde de carbone

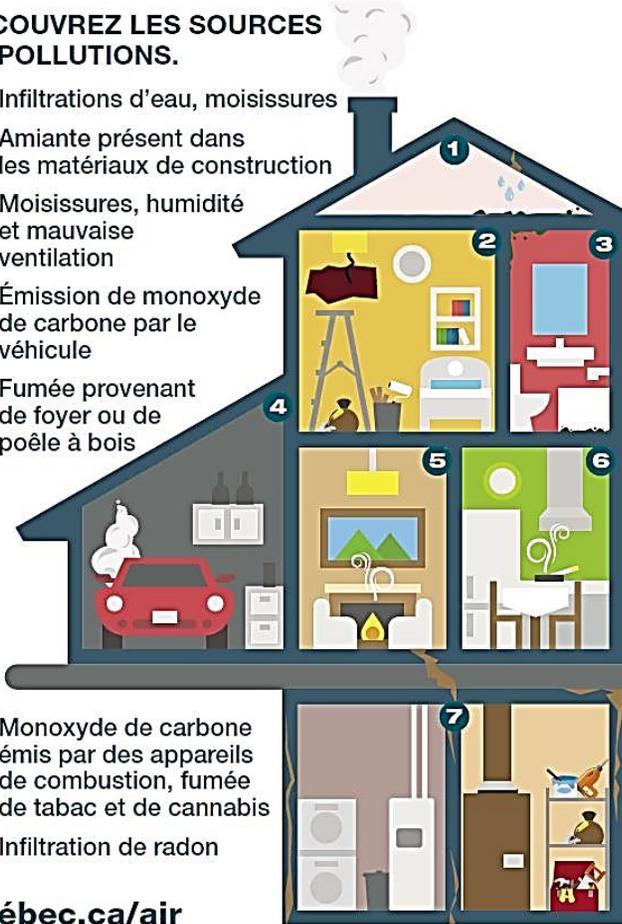


RESPIREZ UN AIR DE QUALITÉ CHEZ SOI !

RESPIREZ UN AIR DE QUALITÉ CHEZ SOI!

DÉCOUVREZ LES SOURCES DE POLLUTIONS.

- 1 Infiltrations d'eau, moisissures
- 2 Amiante présent dans les matériaux de construction
- 3 Moisissures, humidité et mauvaise ventilation
- 4 Émission de monoxyde de carbone par le véhicule
- 5 Fumée provenant de foyer ou de poêle à bois
- 6 Monoxyde de carbone émis par des appareils de combustion, fumée de tabac et de cannabis
- 7 Infiltration de radon



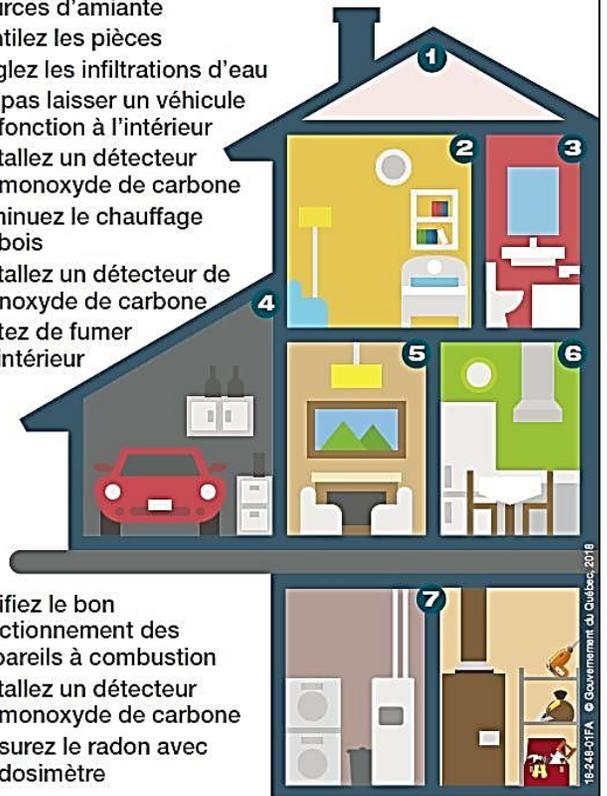
Québec.ca/air

Québec

LES BONS GESTES À ADOPTER

POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR!

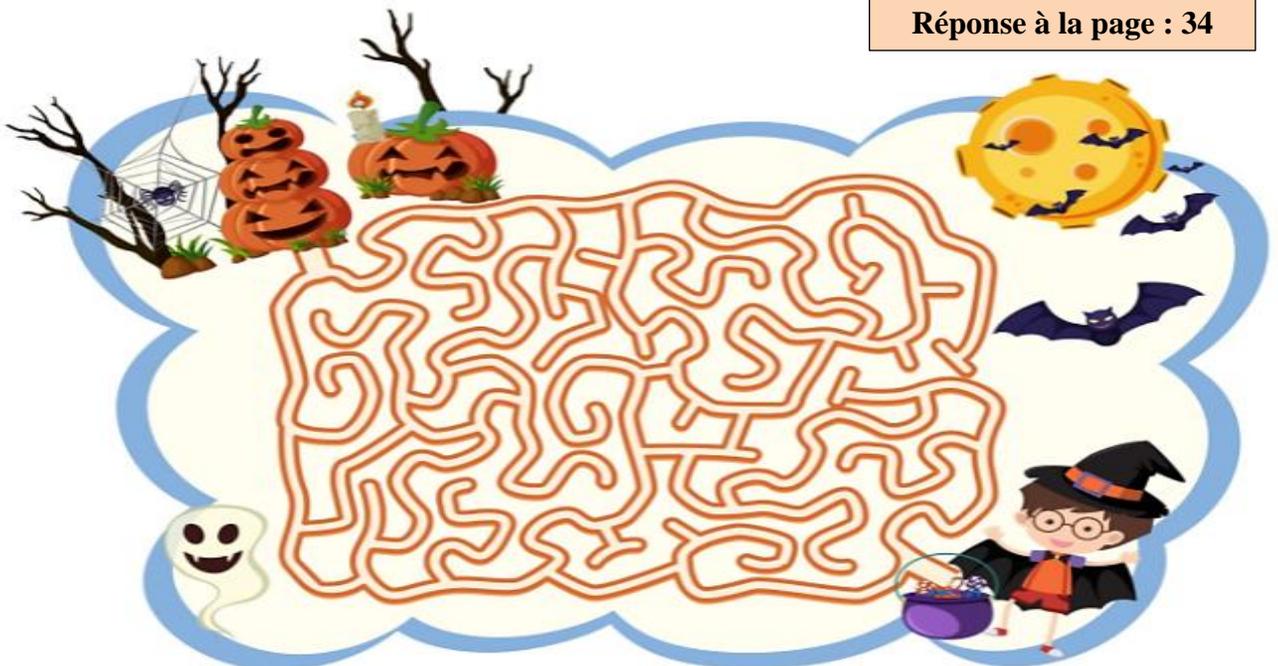
- 1 Réglez les infiltrations d'eau
- 2 Lors de travaux, vérifiez les sources d'amiante
- 3 Ventilez les pièces
- Réglez les infiltrations d'eau
- 4 Ne pas laisser un véhicule en fonction à l'intérieur
- Installez un détecteur de monoxyde de carbone
- 5 Diminuez le chauffage au bois
- Installez un détecteur de monoxyde de carbone
- 6 Évitez de fumer à l'intérieur
- Vérifiez le bon fonctionnement des appareils à combustion
- Installez un détecteur de monoxyde de carbone
- 7 Mesurez le radon avec un dosimètre



Santé et Services sociaux
Québec

18-248-01FA © Gouvernement du Québec, 2018

LABYRINTHE : Trouve le chemin pour se rendre aux citrouilles.



Réponse à la page : 34

BRÛLAGE DES FEUILLES MORTES

Le brûlage des feuilles mortes, c'est NON !

Chaque année, à l'automne, la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) et les pompiers municipaux interviennent sur une vingtaine d'incendies en forêt. Les brûlages de feuilles mortes et d'autres résidus sont en grande partie responsables de ces incendies.



Il faut garder en tête que le vent peut aisément faire voler les feuilles dans les airs. En faisant brûler les feuilles mortes, on court le risque qu'elles s'envolent et causent des dommages non seulement aux arbres avoisinants, mais aussi à des résidences ou à d'autres biens.

Afin d'éviter des situations fâcheuses, la SOPFEU et la Municipalité de Pointe-aux-Outardes recommandent d'opter pour des solutions écologiques et sécuritaires.

- **Protéger les végétaux de l'hiver :**

- Ramasser les feuilles mortes rapidement pour éviter qu'elles pourrissent ;
- Disposer des amas autour des plantes de façon à ce que l'air puisse circuler facilement ;
- Utiliser un filet de nylon pour les endroits plus venteux afin de maintenir les feuilles mortes.

- **Préparer de l'engrais pour la pelouse :**

- Tondre les feuilles pour les déchiqueter ;
- Épandre les résidus sur le terrain de façon à ce qu'ils se dissimulent dans la pelouse.



- **Enrichir le compost :**
 - Amasser les feuilles avant qu'elles ne soient trop humides et parsemées de taches noires ;
 - Déchiqueter les végétaux afin qu'ils se décomposent rapidement ;
 - Placer le surplus dans des sacs pour ensuite les remiser et les utiliser plus tard dans l'année.
- **Utiliser la collecte de résidus verts :**
 - Privilégier cette option si les autres ne sont pas possibles ;
 - Vérifier le calendrier de la collecte sélective de votre municipalité ;
 - Vérifier comment disposer de vos feuilles mortes pour faciliter la cueillette (poubelles, contenants rigides réutilisables, sacs biodégradables, etc.).

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

PRISE DE SANG ET SOINS INFIRMIERS : Chute-aux-Outardes

SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT (deux (2) façons de procéder)



- Téléphoner au numéro **418-567-2274 (poste 0)**, laisser votre nom et numéro de téléphone.
- Présentez-vous à la réception du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chute-aux-Outardes, du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 11 h 45.

Horaires du service : Municipalité de Pointe-aux-Outardes située au 471, chemin Principal. Tous les mardis de 8 h 00 à 9 h 45 (**Non disponible pour l'instant**).

En ce qui concerne les mesures sanitaires.

Prendre note que vous devrez suivre les consignes qui vous seront données lors de votre prise de rendez-vous.



Télévision régionale de la Péninsule
Licence 201806024482-01

BINGO TÉLÉ

TOUS LES JEUDIS À 19 h 30

Total des prix 3 000\$
à chaque semaine

Livret : 10\$ Bonanza : 1\$

POINT DE VENTE :

Chute-aux-Outardes : Télévision régionale de la Péninsule (TVRP)
113, rue Vallilée. Pour information : 418-567-2650.

**Heures d'ouverture pour
acheter vos cartes**

**Mardi de 8 h 30 à 16 h 00
Mercredi de 8 h 30 à 16 h 00
Jeudi de 8 h 30 à 19 h 15**

BARRAGE ROUTIER – COLLECTE DE FONDS



Centraide
Haute-Côte-Nord
Manicouagan

L'évènement de collecte de fonds « Tous Unis » est un barrage routier que Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan met en place durant deux (2) heures afin de récolter de la monnaie auprès des automobilistes.

Pour la 8^e édition, l'activité aura lieu jeudi, le 7 octobre prochain.

Cette activité a lieu simultanément en Haute-Côte-Nord et dans la Manicouagan. Il est organisé en partenariat avec la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) et de nombreux bénévoles.

Pour participer à titre de **bénévole**, veuillez contacter le 418-589-5567 poste 1.



GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - CALENDRIER

Pour les nouveaux arrivants ou pour ceux qui l'ont perdu, nous en avons quelques exemplaires à la municipalité.

OCTOBRE				
L	M	M	J	V
				1
4		5	6	7
11		12	13	14
18		19	20	21
25		26	27	28
				29

NOVEMBRE				
L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30			



Ordures : lundis



Recyclage : vendredis



Installations fermées : le 11 octobre

QUE DOIS-JE DÉPOSER DANS MON BAC BLEU?

PAPIER ET CARTON

- Journaux, annuaires, circulaires, livres, revues
- Feuilles, enveloppes, sacs de papier
- Rouleaux, boîtes, cartons de lait, de jus, d'œufs
- Mouchoirs, essuie-tout, papier carbone, papier ciré ou plastifié, papier d'emballage

PLASTIQUE

- Bouteilles
- Contenants alimentaires et de produits d'entretien ménager
- Bouchons et couvercles de plastique
-
- Plastique sans numéro, sacs et pellicules de plastique, jouets, assiettes et ustensiles

VERRE

- Bouteilles, contenants, pots
- Miroirs, vaisselle, pyrex, cristal, ampoules

MÉTAL

- Articles en aluminium, (assiettes, plats, etc.)
- Boîtes de conserve, couvercles
- CANNETTES métalliques et en aluminium

Écocentre de Baie-Comeau (418-589-4557)
du mardi au samedi de 8 h 00 à 16 h 00
800, avenue E.-Schlemm

Magasin de réemploi phase 2 :
du mardi au samedi de 9 h 00 à 16 h 00
800, avenue E.-Schlemm

RÉPONSE : JEUX – DIVERTISSEMENT

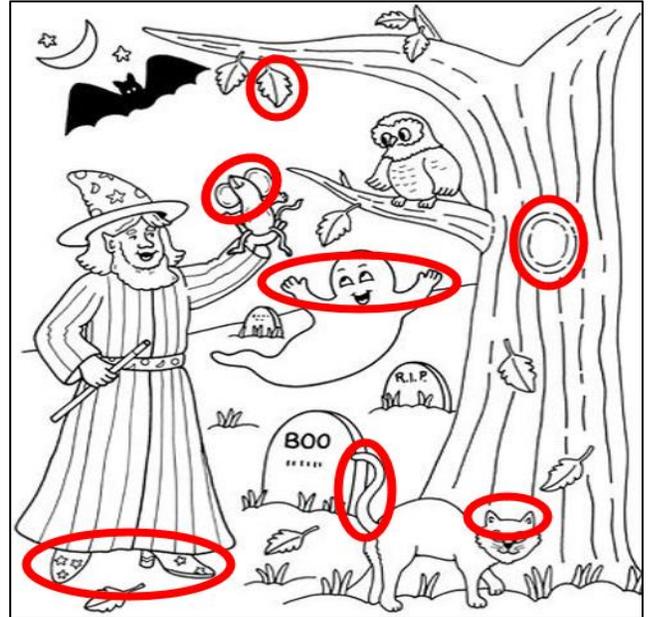
RÉPONSE MOTS CACHÉS – Friandise

ORANGETTE

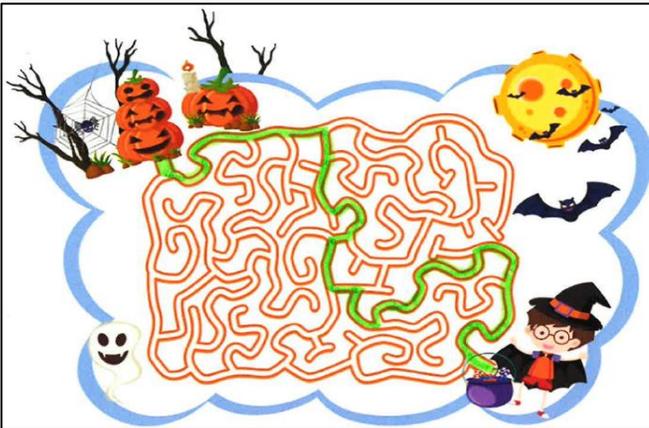
RÉPONSE REPLACE LES LETTRES

- 
- | | |
|------------------|-----------------|
| 1. CHOCOLAT | 12. ZOMBIE |
| 2. DANGER | 13. VAMPIRES |
| 3. CITROUILLE | 14. HORREUR |
| 4. DRACULA | 15. DEQUISEMENT |
| 5. CHAUVE-SOURIS | 16. PEUR |
| 6. SORCIERE | 17. MASQUE |
| 7. HANTE | 18. EPOUVANTAIL |
| 8. FANTÔME | 19. ORANGE |
| 9. BONBON | 20. HALLOWEEN |
| 10. SQUELETTE | |
| 11. CHAT | |

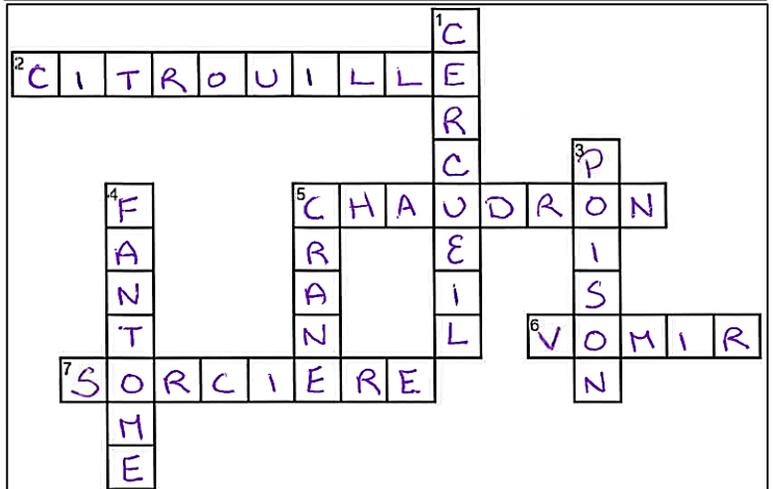
RÉPONSE 7 DIFFÉRENCES



RÉPONSE LABYRINTHE



RÉPONSE COMPLÈTE LA GRILLE



RÉPONSE SUDOKU

O	A	N	L	E	H	I	e	W
L	e	I	N	A	W	O	H	E
H	W	E	I	O	e	L	N	A
A	H	W	O	N	I	e	E	L
E	L	e	H	W	A	N	O	I
N	I	O	e	L	E	A	W	H
W	N	A	E	I	O	H	L	e
e	E	L	A	H	N	W	I	O
I	O	H	W	e	L	E	A	N

RÉPONSE MOT EN DÉSORDRE

- | | | |
|--------------|------------|-------------|
| > HALLOWEEN | > VAMPIRE | > SORCIERE |
| > CITROUILLE | > CHAUDRON | > FANTOME |
| > CRAPAUD | > BALAI | > SQUELETTE |

RÉPONSE CHARADE HALLOWEEN

1 : MARMITE

2 : CITROUILLE

TABLE DES MARÉES



VOICI L'HORAIRE DES MARÉES POUR LE MOIS D'OCTOBRE

Day	Time	Metres	jour	heure	mètres	Day	Time	Metres	jour	heure	mètres
1	0421	1.1	16	0508	0.7	9	0330	3.4	24	0348	2.8
	1011	2.1		1109	2.6		0927	0.1		0931	0.7
FR	1547	1.3	SA	1704	0.8	SA	1544	3.9	SU	1553	3.3
VE	2224	2.8	SA	2325	3.2	SA	2208	0.0	DI	2219	0.6
2	0516	1.0	17	0554	0.6	10	0415	3.2	25	0422	2.6
	1112	2.3		1156	2.8		1007	0.3		1000	0.8
SA	1655	1.0	SU	1757	0.5	SU	1629	3.8	MO	1627	3.2
SA	2321	3.0	DI			DI	2259	0.2	LU	2257	0.7
3	0556	0.7	18	0013	3.3	11	0503	2.9	26	0459	2.4
	1156	2.6		0633	0.5		1052	0.5		1034	0.9
SU	1747	0.8	MO	1236	3.1	MO	1720	3.6	TU	1706	3.0
DI			LU	1843	0.4	LU	2359	0.5	MA	2343	0.9
4	0007	3.2	19	0055	3.3	12	0559	2.6	27	0542	2.2
	0631	0.5		0706	0.4		1145	0.8		1114	1.1
MO	1234	2.9	TU	1311	3.3	TU	1820	3.3	WE	1753	2.9
LU	1831	0.5	MA	1923	0.2	MA			ME		
5	0048	3.4	20	0132	3.3	13	0117	0.7	28	0044	1.1
	0704	0.3		0737	0.4		0711	2.3		0639	2.1
TU	1310	3.2	WE	1345	3.4	WE	1256	1.0	TH	1210	1.3
MA	1914	0.2	ME	2001	0.2	ME	1936	3.1	JE	1856	2.7
6	0127	3.5	21	0207	3.2	14	0248	0.8	29	0206	1.2
	0738	0.1		0806	0.4		0839	2.2		0759	2.1
WE	1346	3.5	TH	1418	3.5	TH	1428	1.1	FR	1335	1.3
ME	1955	0.0	JE	2036	0.2	JE	2104	3.0	VE	2016	2.7
7	0207	3.6	22	0241	3.1	15	0408	0.8	30	0325	1.1
	0813	0.0		0835	0.5		1005	2.3		0925	2.2
TH	1424	3.8	FR	1449	3.5	FR	1556	1.0	SA	1508	1.3
JE	2038	-0.2	VE	2111	0.3	VE	2224	3.1	SA	2135	2.7
8	0247	3.6	23	0315	3.0				31	0422	1.0
	0849	0.0		0902	0.5					1028	2.4
FR	1503	3.9	SA	1521	3.4				SU	1621	1.1
VE	2122	-0.2	SA	2145	0.4				DI	2239	2.9

COORDONNÉES – NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À RETENIR



MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES

471, Chemin Principal
Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1M0

Téléphone : 418-567-2203

Télécopieur : 418-567-4409

Courriel : municipalite@pointe-aux-outardes.ca

Site web : www.pointe-aux-outardes.ca

Centre des loisirs : 418-567-2177 poste 1

Pompiers, ambulance, police : 911

Bibliothèque municipale (mercredi soir) : 418-567-2281 poste 5109

Régie de gestion des matières résiduelles : 418-589-4557

Site d'enfouissement : 418-567-3118 ou 418-589-4557

Maison des jeunes : 418-567-1202

CLSC : 418-567-2274

Fourrière municipale (Refuge Chapitou) : 418-589-1597

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Mardi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Mercredi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Jeudi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Vendredi	8h00 à 12h00	Fermé

DATE DE TOMBÉE PROCHAINE PUBLICATION DU CACARDEUR

La date de tombée pour faire parvenir les informations que vous voulez voir paraître dans la prochaine édition du Cacardeur

est le 20 de chaque mois.

